



**CDEN vendredi 18 avril 2014**

## **Déclaration liminaire de la FNEC-FP-FO**

**Fédération Nationale Enseignement - Culture – Formation Professionnelle Force Ouvrière**

**Monsieur le Préfet, Monsieur l'Inspecteur d'Académie,  
Madame la vice-présidente du Conseil Général**

La fédération Force Ouvrière, dans sa traditionnelle indépendance, n'a pas donné de consigne de vote pour les élections municipales.

Avec la Confédération Force ouvrière, elle constate que les résultats de ces élections municipales traduisent un fort mécontentement de la politique d'austérité menée par le gouvernement.

S'agissant de la Fonction Publique et de ses agents, nous considérons qu'il y a dans ces résultats un rejet de la politique de blocage point d'indice annoncé jusqu'en 2017 et des réformes destructrices du service public.

**Dans l'Éducation Nationale, notre fédération a déjà clairement pris position contre la réforme dite de "refondation de l'école"**, porteuse de la remise en cause des statuts des personnels, et de la territorialisation de l'école primaire.

La grande majorité des enseignants, des agents municipaux, des parents d'élèves s'élèvent contre la réforme des rythmes scolaires ; plus de 2700 communes ont pris position contre.

Dans notre département ce sont :

Les Pennes Mirabeau, Fos, Marignane, Mollégès, Port-de-Bouc, Port-Saint-Louis...

Martigues, La Penne sur H, Ensues, La Bouilladisse, Noves, Le Rove, Septèmes, Belcodène,

Chateaufort qui ont pris d'une manière ou d'une autre position contre l'application de cette réforme.

Salon demande aux conseils d'écoles de prendre position contre cette réforme, Marseille prépare un rapport montrant l'impossibilité d'appliquer la réforme à la rentrée, La Ciotat, Aix sont toujours dans l'attente.

**Jusqu'à quand le ministre va-t-il s'entêter devant cette opposition majoritaire ?**

Le gouvernement n'a-t-il pas entendu le message des élections municipales ?

Il est temps de ramener la sérénité dans les écoles et les communes en prononçant l'abandon de cette réforme tant contestée.

**Dans les collèges, et les lycées, la remise en question du décret de 1950 pour les enseignants du second degré est une nouvelle provocation qui remet fondamentalement le statut en cause.**

Ces décrets définissent le temps de travail exclusivement en heures de cours et imposent des maxima de service. Les remettre en cause, comme il en est encore question aujourd'hui, c'est contester aux enseignants le fait d'enseigner. C'est dévoyer la mission exclusive pour laquelle ils ont été recrutés. La puissante grève dans l'unité de nos collègues des classes préparatoires, soutenue par Force Ouvrière, pour lesquels il s'agissait d'appliquer le « *travailler plus pour gagner moins* », a fait obstacle à la volonté du Ministre, qui a ajourné ses projets.

**Ce que tous attendent, c'est que les réformes destructrices soient retirées et que des moyens soient alloués à l'école à la hauteur des besoins, sans passer par des artifices médiatisés tels les "plans de cohésion sociale", le dispositif "plus de maîtres que de classes", les "zones REP+" avec les d'établissements ECLAIR, bafouant le droit commun pour mettre en vitrine quelques moyens particuliers alloués.**

**Ce qui n'est pas le cas de la carte scolaire présentée aujourd'hui**, toujours dans la droite ligne de la politique de la précédente carte scolaire, dans la logique de la loi de la refondation, sans tenir compte du revers que vient d'essayer cette orientation.

**La dotation pour le département est de 115 postes.**

**Quels choix sont-ils faits ? :**

→ ***pour répondre aux besoins du département en terme de qualité et de d'évolution démographique ( plus 1700 élèves attendus) ?***

- soit 0 postes de brigades pour palier au désastre des remplacements de cet hiver.

- soit 0 poste de réseau, ni E ni G , et récupération de trois postes stages longs sur l'ASH.
- seulement 55 ouvertures, des dizaines de dossiers de demandes d'ouvertures rejetées.
- une réserve annoncées de 40 postes qui sont en réalité des ouvertures nécessaires repoussées à la rentrée ! (dont 6 classes moins de 3 ans et 40 classes ordinaires = 46).
- Mais aussi 44 fermetures à la limite des seuils.
- Cette année encore 4 écoles fermées par fusions ou suppression simple ( Annexe Aix 3 classes fermées, 1 décharge pleine économisée) .

#### **Quels choix sont-ils faits ? :**

→ ***pour satisfaire à la loi de refondation de l'école, à sa municipalisation, à sa déréglementation dans des mesures vitrines ?***

- 15 postes pour le plan urgence sur Marseille ( 12 classes 2 ans et 3 UPE2a)
- 25 postes pour accompagner les décharges promises aux enseignants zone ECLAIR classée REP+
- 10 postes PARE régularisés
- 15 postes ASH divers pour accueillir des élèves privés d'établissements spécialisés

Au regard des priorités annoncées par le gouvernement, ce qu'attendent les enseignants, c'est :

- la création de postes de brigades de remplacement
- la réouverture des réseaux fermés avec la création des postes E et G aux missions clairement définies,
- l'abaissement des seuils en maternelle pour l'accueil de tous les élèves de maternelle
- le respect des chiffres des directeurs pour les ouvertures demandées
- l'annulation des fermetures
- le maintien du statut de chacun et des missions liés au corps et grade.

Au lieu de faire croire que ce sont les rythmes qui sont la cause de l'échec scolaire, et en profiter, à travers les PEDT pour municipaliser l'école, il faut au contraire lui donner des moyens pour tous, et des aides spécialisées pour ceux qui en ont besoin.

#### **Dans les collèges la situation ne va guère s'améliorer au vu des DHG allouées aux collèges de notre département**

Elles sont loin de correspondre aux besoins réels des établissements. Elles traduisent clairement l'austérité et dans tous les établissements de notre département, nous constatons une dégradation des conditions de travail. Partant du constat fait au 3 octobre 2013, **notre département est amputé de 1219,11 heures avec un taux moyen Élève/Division à la hausse.**

#### **Toutes les catégories d'établissement perdent des heures avec des effectifs et un taux moyen d'élèves/division qui augmentent.**

Même les établissements **ECLAIR** qui bénéficient de toute l'attention du ministre perdent 83,76 heures avec un taux moyen E/D en augmentation.

Qui peut accepter une telle situation ?

Dans ces conditions, qui peut croire un seul instant que la priorité de ce gouvernement soit l'éducation ? Pour toutes ces raisons, au regard d'une carte scolaire qui reste contrainte dans une politique éducative que notre fédération dénonce, nous avons voté contre au CTSD et si aucun changement n'intervient aujourd'hui, en particulier :

**l'annulation de toutes les fermetures** comme l'école maternelle La Parade qui frôle les 31 élèves après fermeture et qui sera obligée de refuser la scolarisation des moins de 3 ans.

**et toutes les ouvertures nécessaires**, en particulier,

dès le mois de juin, Les Granettes, le Pont de l'Arc, à Aix, David Douillet, Salengro, Foesser à Châteauneuf, à Marseille Cabot Nazury, Le Logis Neuf à Allauch, Cabaret à Peynier.

Mais aussi celles qui ont été refusées malgré la présence des élèves : La bergerie Bouc Bel air, Flotte, Saint Barnabé, St Joseph les Micocouliers à Marseille, l'école Versio à Gémenos, Paul Bert à la Ciotat.

**Sans modification, nous maintiendrons notre vote négatif au CDEN.**

Je vous remercie de votre attention.

Philippe Roms, représentant FNEC FP FO